

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON 1

LA GRAVE - LA MEIJE

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE**Délibération du Conseil Municipal
N°2021-037****AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS
DE PAIEMENT (AP/CP) : RENOVATION ANCIENNE
ECOLE DE VENTELON**

Séance du : 14 Avril 2021

Date de convocation : 07 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze-avril, à dix-sept heure trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 11

Nombre de votes : 11

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, GILBERT Hervé, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony.

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à JACOB Roland

Absent : FERRIER Nathalie

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la nomenclature M 14,**Vu** la délibération du 21 juillet 2020 sur la mise en place des AP/CP

Par délibération du n°2021-017 du 1^{er} mars 2021, le Conseil Municipal a voté, pour valider un programme de rénovation et de réhabilitation énergétique de l'ancienne école de Ventelon à La Grave.

Mr Le Maire, demande à l'assemblée :

- de décider la mise en place de l'Autorisation de Programme et de la Répartition des Crédits de Paiement relatif au programme de réhabilitation de l'ancienne école de Ventelon à La Grave,
- de préciser que les reports de Crédits de Paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année n+1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise la mise à jour des AP/CP relatifs au programme d'investissement
- autorise les reports de Crédits de Paiement sur N+1 automatiquement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :



AP N° 2021
Opération réhabilitation et rénovation énergétique de l'ancienne école de La Grave
Opération budgétaire n°252

	DEPENSES				RECETTES				AUTOFINANCEMENT	
	AP	2021	2022	2023	Validité de la subvention	AP	CP			TOTAL
							2021	2022		
Frais d'architecte	48 000,00 €	16 320,00 €	31 680,00 €		ETAT (DSIL Exceptionnelle) (40%)	215 600,00 €	24 000,00 €	191 600,00 €		
Frais amo ET étude	11 000,00 €	8 000,00 €	3 000,00 €		REGION (FRFAT 2021) (30%)	161 700,00 €	18 000,00 €	143 700,00 €		
Réhabilitation du bâtiment: travaux	480 000,00 €	35 680,00 €	444 320,00 €		DEPARTEMENT (10%)	53 900,00 €	6 000,00 €	47 900,00 €		
TOTAL	539 000,00 €	60 000,00 €	479 000,00 €	539 000,00 €	TOTAL	539 000,00 €	48 000,00 €	383 200,00 €	0,00 €	107 800,00 €
AUTORISATION DE PROGRAMME										
AP votée initialement					CUMUL	CP 2021	CP 2022	Après 2023		
539 000,00 €						0	60 000,00 €	479 000,00 €		
	Révision en + ou -									

AP N° XXX
Opération
budgétaire n°252
Votée le XXX
Délibération initiale
projet: 2021-017